



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 17247

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation très préoccupante des producteurs de granulats, qui constituent le principal fournisseur de la branche du bâtiment et des travaux publics par le volume de matériaux extraits, transportés et mis en œuvre. Malgré les différentes mesures prises au cours des derniers mois, tant en matière de logement, de routes que de génie civil, la situation prend un tour dramatique pour cette profession qui devient sinistrée. En effet, par rapport à 1991, on constate une baisse en volume de près de 30 p. 100 pour les producteurs de granulats de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les entreprises n'attendent aucune amélioration avant la fin de cette année compte tenu du faible niveau des commandes. Les mesures de sauvegarde prises au cours de l'année écoulée (restriction de personnel, chômage partiel) ne sont plus suffisantes pour faire face à une situation financière aggravée par les difficultés de la clientèle. C'est pourquoi il lui demande si des mesures sont envisagées afin de préserver le secteur du BTP, particulièrement sinistré dans la région méditerranéenne, ainsi que le tissu des petites entreprises indispensables pour l'approvisionnement.

Texte de la réponse

La baisse des ventes de granulats de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été très importante de 1991 à 1993, excepté pour le département des Hautes-Alpes dans lequel la consommation a augmenté. Toutefois, la variation des ventes de granulats du premier trimestre 1994 par rapport au premier trimestre 1993 indique une baisse moins forte par rapport à la période 1991-1993, excepté pour le Vaucluse. Cette amélioration se poursuivra jusqu'en 1998, en raison de la politique entreprise par le Gouvernement en matière des grands travaux au cours de ces derniers mois. Les effets de cette politique se traduiront en particulier dans cette région par des consommations supplémentaires estimées, d'une part, en 1995, à environ 100 000 tonnes pour la réalisation de l'autoroute ASU Salon-Arles et, d'autre part, sur la période 1995 à 1997, à 1 400 000 tonnes pour la construction des voies ferroviaires du TGV. Par ailleurs, les effets de la politique engagée par l'État pourraient être amplifiés par les décisions qui pourraient être prises parallèlement, en matière de travaux publics par les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. d'Attilio Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17247

Rubrique : Matériaux de construction

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3846

Réponse publiée le : 14 novembre 1994, page 5656